



**SOMMAIRE**  
**DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION**  
**LORS DE SA 83<sup>ème</sup> SESSION**

(Rome, 19-21 avril 2004)

*Point No. 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour*

Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour provisoire, tel que proposé par le

*Point No. 2 de l'ordre du jour: Rapport sur l'activité de l'Institut en 2003*

Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Institut en 2003.

*Point No. 3 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice-présidents du Conseil de Direction*

Suite à la suggestion du Président, le Conseil de Direction a nommé M. Arthur Hartkamp et M. Jorge Sánchez Cordero premier et deuxième Vice-présidents respectivement jusqu'à sa 84<sup>ème</sup> session.

*Point No. 4 de l'ordre du jour: Nomination des membres ad honorem du Conseil de Direction*

Le Conseil de Direction a décidé de nommer les personnes suivantes membres *ad honorem*: M. Maher Abdel Wahed (Egypte), M. Ömer I. Akipek (Turquie), M. Luiz Olavo Baptista (Brésil), M. Anthony Blunn (Australie), Mme Isabel de Magalhães Collaço (Portugal), Sir Royston M. Goode (Royaume-Uni), M. Roland Loewe (Autriche), M. Ferenc Mádl (Hongrie), M. Ronald Thandabantu Nhlapo (Afrique du sud) et M. Jacques Putzeys (Belgique).

*Point No. 5 de l'ordre du jour: Nomination des membres du Comité Permanent*

Le Conseil de Direction a nommé Mme Trahan, M. Hartkamp, M. Lyou, M. Sen et M. Vulgaris membres du Comité Permanent.

*Point No. 6 de l'ordre du jour: Plan stratégique: Rapport du Secrétaire Général*

Le Conseil de Direction a exprimé sa gratitude et satisfaction au Secrétariat pour avoir produit un document de cette nature sans avoir eu recours à des consultants externes dont les prestations ont un coût élevé. Le Conseil s'est réjoui de suivre le développement de l'Institut sur la base du Plan stratégique et, lorsque cela serait nécessaire, d'y apporter des ajustements et des amendements.

*Point No. 7 de l'ordre du jour: Les Principes relatifs aux contrats de commerce international*

Le Conseil de Direction, en approuvant la nouvelle édition des Principes relatifs aux contrats de commerce international, a exprimé ses félicitations au Groupe de travail et à son Président pour leur travail extraordinaire. Confiant que l'édition de 2004 deviendrait même plus connue et plus largement utilisée dans le monde, il a invité le Secrétariat à promouvoir sa plus large distribution. Il a également encouragé le Secrétariat à poursuivre, en coopération avec UNILEX, le suivi de l'utilisation des Principes dans les communautés juridiques et commerciales internationales, et à solliciter des commentaires et suggestions concernant de nouveaux sujets à traiter dans une nouvelle édition future des Principes. Par ailleurs, en rappelant que les Principes étaient l'un des projets les plus couronnés de succès de l'Institut, il a recommandé qu'ils figurent au Programme de travail en tant que sujet permanent.

*Point No. 8 de l'ordre du jour: Les Principes de procédure civile transnationale*

Le Conseil de Direction, en approuvant le projet de Principes de procédure civile transnationale, a exprimé ses remerciements à l'ensemble du Comité d'étude, et en particulier aux Co-rapporteurs, pour leur travail extraordinaire. Le Conseil était certain que les Principes de procédure civile transnationale recevraient un accueil favorable dans le monde entier, et serviraient notamment de modèle pour les législateurs dans la réforme du droit national de procédure.

*Point No. 9 a) de l'ordre du jour: Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: la Convention du Cap et le Protocole aéronautique*

Le Conseil de Direction, notant les progrès faits dans la mise en œuvre de Convention du Cap et du Protocole aéronautique, a instamment demandé à ses membres de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour promouvoir une adhésion rapide de leur pays.

Le Conseil de Direction, tout en prenant note des progrès faits par le Secrétariat pour faire face à ses fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique avant que le Registre international ne devienne opérationnel, a relevé en même temps la nécessité que ces fonctions, en tant que fonctions primordiales de l'Institut, soient financées à l'avenir par le budget d'UNIDROIT, et a demandé à ses membres d'user de leur influence auprès des autorités compétentes de l'OACI pour s'assurer que le Registre international serait pleinement opérationnel lorsque la Convention du Cap et le Protocole aéronautique entreraient en vigueur.

Le Conseil de Direction, tout en reconnaissant le succès remporté par le Commentaire officiel comme le montraient les ventes, a estimé qu'il était souhaitable de trouver les ressources nécessaires pour que le Secrétariat puisse poursuivre ses efforts de promotion.

Le Conseil de Direction a pris note de l'urgence qu'il y avait à compléter les Actes de la Conférence diplomatique du Cap en raison de l'entrée en vigueur de la Convention du Cap et des demandes reçues par le Secrétariat, ainsi que des importantes implications en termes de ressources que cela signifiait.

Le Conseil de Direction a noté les efforts du Secrétariat visant à promouvoir la Convention du Cap et le Protocole aéronautique.

*Point No. 9 b) de l'ordre du jour: Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire*

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction de l'avancement des travaux sur ce sujet, et décidé de suivre la procédure esquissée par le Secrétariat d'UNIDROIT en vue de la convocation d'une Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole ferroviaire.

*Point No. 9 c) de l'ordre du jour: Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux*

Le Conseil de Direction a pris note du succès remporté par le colloque de Paris qui avait posé les bases pour le processus intergouvernemental de consultation, ainsi que pour la préparation du colloque de Kuala Lumpur.

Le Conseil de Direction a noté les progrès effectués par le Comité d'experts gouvernementaux lors de sa première session ainsi que la générosité de la FAO qui avait mis gratuitement à disposition de l'Institut ses locaux pour la première et la deuxième session du Comité.

Le Conseil de Direction a pris note des délicates négociations en cours au sein du Sous-Comité juridique du U.N./COPUOS concernant la possibilité que les Nations Unies remplissent les fonctions d'Autorité de surveillance en vertu de l'avant-projet de Protocole spatial ainsi que les relations entre la Convention du Cap et l'avant-projet de Protocole spatial et les droits et obligations des Etats en vertu du régime juridique applicable à l'espace extra atmosphérique.

Le Conseil de Direction a noté les différentes solutions alternatives que le Secrétariat envisageait de façon active en vue d'identifier une Autorité de surveillance en vertu de l'avant-projet de Protocole spatial.

Le Conseil de Direction a pris note de l'urgence de doter le GTS des ressources nécessaires pour garantir son existence en tant qu'organe, en particulier le rôle déterminant qu'il pourrait être amené à jouer pour garantir la viabilité commerciale du futur Protocole spatial.

Le Conseil de Direction a noté les mesures prises par le Secrétariat pour promouvoir l'avant-projet de Protocole spatial.

*Point No. 10 de l'ordre du jour: Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés*

Le Conseil de Direction a fait l'éloge des travaux du Comité d'étude jusqu'à ce jour et approuvé l'accélération du calendrier pour ce projet. Il a également appuyé la proposition de développer les travaux sur une Convention internationale plutôt que sur une loi modèle ou un autre type d'instrument. Enfin, le Conseil a accepté l'invitation de M. Sen de revoir le projet après la cinquième session du Comité d'étude à Budapest cet automne, et de décider sur la façon de procéder pour arriver à la phase intergouvernementale par correspondance à la fin de l'année 2004.

*Point No. 11 de l'ordre du jour: Les règles uniformes applicables aux transports*

Sans prendre position sur l'approche adoptée par l'ancien Conseil en 2003, le Conseil de Direction a décidé de s'intéresser à tous les travaux qui pourraient être menés dans d'autres organisations et de renouveler la confiance qu'il avait placée en M. Putzeys pour la collaboration avec la CEE et de lui demander de continuer, si possible, à représenter UNIDROIT au sein du Comité des transports intérieurs. Il a également décidé de demander à M. Putzeys de soumettre un rapport plus détaillé pour la prochaine session du Conseil de Direction.

*Point No. 12 de l'ordre du jour: La Fondation de droit uniforme*

Le Conseil de Direction a noté avec satisfaction les résultats de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation.

*Point No. 13 de l'ordre du jour: Etat de mise en œuvre et promotion des Conventions d'UNIDROIT*

Le Conseil de Direction a pris note des informations sur la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT et a apporté son soutien à l'idée du Secrétariat d'organiser une conférence pour marquer les dix ans de la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

*Point No. 14 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique*

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations communiquées par le Secrétariat et a approuvé le rapport du Sous-Comité du Conseil sur les bourses.

*Point No. 15 de l'ordre du jour: Revue de droit uniforme et autres publications*

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations données sur ce sujet.

*Point No. 16 de l'ordre du jour: Le Site d'UNIDROIT sur Internet et les bibliothèques depositaires de la documentation d'UNIDROIT*

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des travaux menés sur le site Internet ainsi que de l'augmentation du nombre des bibliothèques depositaires de la documentation d'UNIDROIT.

*Point No. 17 de l'ordre du jour: La base de données sur le droit uniforme*

Le Conseil de Direction a noté avec satisfaction des progrès qui avaient été faits sur ce projet et a demandé qu'une reconnaissance officielle de la contribution apportée par M. Putzeys figure sur le site Internet de la base de données.

*Point No. 18 de l'ordre du jour: Etat de la bibliothèque*

Le Conseil de Direction a pris note des difficultés auxquelles la Bibliothèque d'UNIDROIT devait faire face.

*Point No. 19 de l'ordre du jour: Nomination des correspondants de l'Institut*

Le Conseil de Direction a décidé de nommer Mme Frédérique C. Ferrand (France) et M. Sergio Marchisio (Italie) correspondants de l'Institut.

*Point No. 20 de l'ordre du jour: Nomination d'un Secrétaire Général adjoint*

Le Conseil de Direction a décidé que le Chargé de recherches principal serait invité à remplir les fonctions de Secrétaire Général adjoint *ad interim* à compter du 1 octobre 2004.

Les membres du Conseil de Direction étaient invités à soumettre, s'ils le souhaitaient, des suggestions pour finaliser le projet de texte de l'annonce de vacance de poste, avant le 31 mai 2004.

Les candidatures qui parviendraient suite à l'annonce avant le 30 septembre 2004 seraient examinées par un Comité *ad hoc* du Comité Permanent au courant de l'automne en vue de constituer une liste prioritaire et/ou de faire une proposition à soumettre à l'examen et à la décision du Conseil de Direction à sa 84<sup>ème</sup> session.

*Point No. 21 de l'ordre du jour: Prorogation du Programme de travail 2002-2004*

Le Conseil de Direction a décidé de recommander à l'Assemblée Générale de proroger le Programme de travail d'une année.

*Point No. 22 de l'ordre du jour: Elaboration du projet de budget pour l'exercice financier 2005*

Le Conseil de Direction, ayant décidé de demander au Chargé de recherches principal de remplir les fonctions de Secrétaire Général adjoint *ad interim*, jusqu'à l'achèvement de la procédure publique de vacance du poste, ouvert à des candidats aussi bien internes qu'externes, a décidé d'approuver la première variante du projet de budget qui lui était soumis.

*Point No. 23 de l'ordre du jour: Révision du Règlement concernant l'élection du Conseil de Direction*

Le Conseil de Direction a pris note des suggestions faites par le Président de l'Assemblée Générale. Le Conseil a en outre demandé au Secrétaire Général de rapporter à l'Assemblée Générale l'appui du Conseil de Direction ainsi que son intérêt à jouer un rôle actif dans la discussion sur les moyens les plus appropriés de traiter la question.

*Point No. 24 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 84<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction*

La 84<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction se tiendra du 18 au 21 avril 2005 à Rome.